RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du Val d'Oise Arrondissement de Sarcelles Canton de Deuil-La Barre



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Étaient présents :

Patrick FLOQUET, Maire,

François ROSE, Karine FARGES, Jean-Pierre YETNA, Marie-Noëlle FLOTTERER, Jean-Luc LEROY, Elvire TENO, Jacqueline RAGOT, Mireille BENATTAR, Hervé MARTIN, Albert BLONDEL, Abdelaziz LALMI, Patricia EGASSE, Bernard NARBONI, Francine KANCEL, L'Houssain EL MAZOUZI, Selva ANNAMALE, Alain BOCCARA, Thierry MANSION, Laurent POULOT, Franck CAPMARTY, Barbara EZELIS.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mourad AZZI à Patrick FLOQUET; Bakhta MAÏCHE à Elvire TENO; Mustapha BAMBA à L'Houssain EL MAZOUZI; Bernard LABORDE à Albert BLONDEL; Maha GULFRAZ à François ROSE; Loganayagi VASANTE à Selva ANNAMALE; Soria MAÏCHE à Jean-Luc LEROY; Pascale ANDRIANASOLO à Thierry MANSION; Jennifer BONINO à Laurent POULOT;

Étaient absents :

Colette LAMBERT, Raouf BAKHA.

Patrick FLOQUET, Maire, ouvre la séance à 17 heures.

Patrick FLOQUET procède à l'appel nominal et constate que le quorum est atteint.

Albert BLONDEL est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture 095-219504271-20230705-DL2023-0507-038-DE Date de télétransmission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023

1 – EXPOSÉ DES MOTIFS

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2023, Monsieur le Maire propose d'approuver la décision modificative n°1 suivante :

- Subvention aux associations Association AIGUILLAGE 2 111 €: selon les informations récemment données par le conseil départemental, la subvention de la ville de Montmagny à l'association AIGUILLAGE est de 22 013 € pour l'année 2023, alors qu'il a été voté au budget primitif 2023 une subvention de 22 000 €. Par ailleurs, l'excédent de 2020 a été retiré deux fois à tort. Il convient donc d'ajuster la subvention de 2 111 €.
- Subvention aux associations Association Twirling Club les Galaxies 500 €: une athlète du Twirling Club les Galaxies de Montmagny a été qualifiée pour les championnats du monde de Twirling Bâton qui se dérouleront à Liverpool au Royaume-Uni en août 2023. La ville souhaite apporter son concours en attribuant une subvention à l'association pour participer aux championnats du monde de Twirling Bâton.
- Subvention aux associations Association sportive du collège Nicolas Copernic − 589 €: l'équipe de danse battle/hip-hop du collège Nicolas Copernic, après avoir franchi les différentes phases qualificatives, en remportant le titre de championne départementale et de championne académique, s'est brillamment qualifiée pour le championnat de France UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). La participation de 5 élèves et de deux professeurs de EPS à ce championnat engendre un coût de 1 178 €. La ville souhaite apporter son concours en attribuant une subvention de 589 €.
- Opérations patrimoniales Dépenses et Recettes il s'agit d'une opération d'ordre en section d'investissement en dépenses et recettes pour l'intégration des frais d'études faits pour réaliser des travaux dans le groupe scolaire des Lévriers pour un montant de 45 000 €.
- Opérations patrimoniales Dépenses et recettes pour l'intégration des frais d'études compte 2031 et des travaux en cours de réalisation au compte 2313 pour le centre de loisirs des Lévriers pour un montant de 772 000 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2023, telle que présenté ci-dessus.

2 - DÉLIBÉRATION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2311-2 et L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 ;

Vu la délibération D/2022/0704/033 du conseil municipal en date du 07 avril 2022 portant adoption du budget primitif 2023 ;

Vu la proposition de décision modificative ;

Section de fonctionnement / Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
65	Autres charges de gestion courante	6574	Subventions aux associations	01	3 200,00
022	Dépenses imprévues	022	Dépenses imprévues	01	-3 200,00

Accusé de réception en préfecture 095-219504271/20230705-DL2023-00-DD Date de télétranismission : 07/07/2023 Date de réception préfecture : 07/07/2023

Section de investissement / Dépenses

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
041 041	Opérations patrimoniales Opérations patrimoniales	2135 2135	Installation et agencement Installation et agencement	213 241	45 000,00 772 000,00
					817 000,00

Section de investissement / Recettes

Chapitre	Libellé chapitre	Nature	Libellé nature	Fonction	Montant
041	Opérations patrimoniales	2132135	Installation et agencement Installation et agencement	01	45 000,00 772 000,00
		***************************************			817 000,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, monsieur Abdelaziz LALMI;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1 au budget primitif 2023;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montmagny, le 05 juillet 2023 Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Patrick Floquet

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois, à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Acte à classer DL2023-0507-038 1 2 3 5 6 En préparation Pour signature Prêt à transmettre En attente retour > AR reçu < Classé Préfecture Identifiant FAST: ASCL 2 2023-07-07T14-04-15.01 (MI246250711) 095-219504271-20230705-DL2023-0507-038-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>) Identifiant unique de l'acte : Objet de l'acte : Budget primitif 2023 : décision modificative n.1 Signature Date de décision : 05/07/2023 Electronique Nature de l'acte : Délibération 7. Finances locales Matière de l'acte : 7.1. Decisions budgetaires Identifiant unique de l'acte antérieur : Acte: DL2023-0507-038.PDF Multicanal: Non Classer Annuler Préparé Date 06/07/23 à 14:27 Par MAZET CELINE Demande de signature Date 06/07/23 à 14:27 Par MAZET CELINE

Date 06/07/23 à 18:30

Date 07/07/23 à 14:04

Date 07/07/23 à 14:09

Par FLOQUET Patrick

Par MAZET CELINE

Signé

Transmis

Accusé de réception